

Ce procès-verbal est sujet à changements et sera soumis pour approbation lors du prochain conseil de quartier qui se tiendra plus tard en 2023.



CONSEIL DE QUARTIER no 3 SECTEUR BELVÉDÈRE

*COMPTE RENDU du conseil de quartier n° 3, secteur Belvédère, tenu le 30 mai 2023 à 19 h,
dans la salle des caucus de l'Hôtel de ville de Val-d'Or, au 855, 2^e Avenue.*

Présences :

Mme Èveline Laverdière, conseillère municipale du district no. 3 et présidente du conseil de quartier
M. René Jacob, conseiller de quartier
M. Gilles Bernatchez, conseiller de quartier
Mme Madeleine Robillard, conseillère de quartier
Mme Marie-Pier Dupuis, conseillère de quartier
Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications

Absents :

M. Gilbert Lacroix, conseiller de quartier
M. Raymond Germain, conseiller de quartier

Invités :

Mme Céline Brindamour, mairesse de la Ville de Val-d'Or

Assistance : 2 personnes

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Mme Èveline Laverdière, présidente du conseil de quartier, souhaite la bienvenue aux gens présents et les invite à faire une courte promenade dans le centre-ville pour s'imprégner de l'ambiance puis donner leurs observations plus tard durant la rencontre. Il est 19 h 05 au départ de l'hôtel de ville. De retour dans la salle des caucus, à 19 h 45, elle procède à l'ouverture de la séance. Mme Céline Brindamour se joint au cours de la rencontre pour observer et apprécier le conseil de quartier.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente procède à la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. René Jacob, appuyé par Mme Madeleine Robillard, d'accepter l'ordre du jour de la séance, tout en gardant le point *varia* ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2023-05-01

3- Lecture et suivis du compte rendu de la rencontre du 5 avril 2023

La présidente effectue une lecture du compte rendu de la rencontre du 5 avril 2023, tout en rappelant à ses conseillers les points principaux qui ont été abordés. Il est proposé par M. René Jacob, appuyé de Mme Madeleine Robillard, d'accepter le compte rendu de la précédente rencontre avec la correction demandée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2023-05-02

Suivis

- a) **Parc des Pionniers** : Le retard d'aménagement du parc des Pionniers s'explique par la vente d'un quart du terrain pour la construction d'un immeuble à appartements. Le promoteur avait deux ans pour réaliser sa construction, mais aucun travail n'avait été fait et une extension avait été demandée. Mme Brindamour mentionne qu'un nouveau contrat a été signé dernièrement, et que le promoteur aura un an pour faire la construction. Selon l'entente, 247 000 \$ reçus du promoteur iront au parc. Mme Laverdière demandera à la trésorière si les fonds sont transférés pour le projet. Fait réjouissant, des abris soleil seront aménagés dans le parc, à la demande des citoyens.
- b) **Parc Sabourin** : Il est proposé d'ajouter un deuxième banc (avec abris ou balançoire) dans le parc Sabourin pour offrir une aire de repos aux marcheurs. Proposé par M. Gilles Bernatchez, appuyé par Madeleine Robillard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2023-05-03

- c) **MADA** : M. Bernatchez aimerait revenir sur ce point discuté à la dernière rencontre. Mme Laverdière lui mentionne que des démarches sont en cours auprès de M. Martin Lavoie, conseiller municipal District 4 (Sullivan) et délégué à la Commission municipale famille. Elle explique qu'il faut évaluer si le temps investi dans la reddition de comptes offrira le retour attendu en termes de subventions pour financer des projets destinés aux aînés considérant que la Ville n'a que peu de personnel pour s'occuper de cette reddition. En somme, avec les discussions, il est convenu avec Mme Laverdière de poursuivre la réflexion entamée. Il importera de se demander par exemple la distance idéale que doivent séparer deux bancs pour permettre aux marcheurs de se reposer. Pour finir, une recommandation devra être faite par le conseil de ville et un dossier de candidature monté.
- d) **Densification urbaine** : Avant la dernière rencontre, Mme Laverdière avait fait parvenir aux conseillers de quartier de la documentation portant sur des éléments d'urbanisme. Après en avoir discuté, le Conseil s'était montré favorable à la densification urbaine. Les unités d'habitations accessoires ont particulièrement attiré l'attention des membres du Conseil. Toutefois, il faudrait bien encadrer la densification afin d'assurer une circulation adéquate dans les quartiers. Il est proposé par le Conseil de quartier qu'une réflexion soit amorcée quant à la densification urbaine. Proposé par M. Gilles Bernatchez, appuyé par Madeleine Robillard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2023-05-04

- Question sur les minimaisons** : M. Bernatchez demande s'il serait possible de développer une rue ou un quartier de minimaisons. Mme Laverdière explique qu'un tel projet avait vu le jour, mais que le changement de zonage n'avait pas passé. Rien n'empêche de le proposer à nouveau. Pourquoi ne pas mixer les types de bâtiments dans une rue, un quartier? Une telle configuration de l'espace où plusieurs sortes de personnes se côtoient serait favorable au tissu social. La *mixité* sera un sujet de discussion à venir lors d'une prochaine rencontre.
- e) **Ville amie des monarques / Fondation David Suzuki** : Mme Laverdière a parlé avec M. Benjamin Turcotte, conseiller municipal District 1 (Lac Blouin/Centre-ville) et délégué au Comité consultatif en environnement à la MRC de La Vallée-de-l'Or de la possibilité d'implanter ce projet à Val-d'Or. Le tout sera analysé et une proposition pourrait être faite au conseil de ville ultérieurement.
 - f) **Projet citoyen de plantation d'arbres** : Mme Laverdière n'avait pas eu de retour des citoyens qui avaient demandé ce projet. Au terme des discussions, il est convenu qu'elle prendra rendez-vous avec la trésorière

pour réserver le budget de quartier 2022. De plus, elle prendra contact avec la citoyenne s'étant portée responsable pour l'exécution du projet afin de discuter des prochaines étapes.

4- Observations / Centre-ville / 3^e phase des travaux

Voici les remarques des membres du conseil de quartier et des citoyens présents à la promenade au centre-ville en début de rencontre :

- 6^e Avenue/3^e rue : l'arrière des bâtisses aurait besoin d'être repeint
- Trottoirs pas assez larges à plusieurs endroits
- Marquage au sol dans le stationnement du IGA centre-ville pour expliquer où marcher
- Parc Lapointe – aménagement d'un passage pour piétons, car le parc est défraîchi dans un coin là où les gens ont marché
- Parc Albert Dumais – bel endroit bien aménagé qui se doit d'être plus achalandé, animé
- Couleur des murs derrière des bâtiments : encourager les propriétaires à leur donner une personnalité.
- Oracle : projet de murale acceptée
- Sur la 4^e Avenue, créer un passage piétonnier qui maximiserait l'utilisation du stationnement et ferait sans doute taire les commentaires négatifs sur le centre-ville par une accessibilité plus évidente à des stationnements rapprochés.
- Verdir la ruelle du parc Albert Dumais jusqu'à derrière le Jean Coutu pour éviter de marcher dans les stationnements
- S'informer sur l'utilisation possible d'un passage inconnu et celui du Château Marie-Ève. Serait-ce possible d'y passer?

5- Varia

- a) Identification des stationnements sur le boulevard des Pins (Clinique des pins) :** M. Bernatchez est préoccupé par ce point et apporter un complément d'information. Mme Laverdière affirme que les travaux de tracé seront faits prochainement.
- b) Association des grands-pères :** M. Bernatchez agit à titre de représentant régional de l'Association des grands-pères. Il a constaté la difficulté pour les grands-parents d'avoir des liens avec les petits-enfants. Il travaille pour avoir un avocat spécialisé en région. Des dépliants seront déposés dans le présentoir de l'hôtel de ville.
- c) Stationnements handicapés dans le marché public :** Mme Laverdière relancera la direction générale du marché public pour avoir des suivis.
- d) Feux d'artifice :** Une publication est sortie dernièrement à l'effet qu'il est interdit d'allumer des feux d'artifice à cause des risques de feu en cette période de sécheresse. Il faut appeler les policiers si on entend quelque chose. Quand l'interdiction de faire éclater des feux d'artifice sera levée, il faudra se référer à la réglementation existante. Plusieurs citoyens sont dérangés par les bruits, mais aussi la pollution. Il s'agit à présent d'un enjeu de paix sociale. Aussi, est-il légitime de se demander si l'on pourrait s'en aller vers une ville sans feux d'artifice? La réflexion sur la réglementation sera envoyée au Comité consultatif en environnement à la MRC de La Vallée-de-l'Or.
- e) Grottes des filles de la sagesse :** Mme Laverdière vérifiera avec le CISSSAT à quel endroit le panneau d'interprétation sera placé, mais l'on peut considérer ce dossier comme étant réglé. Le Service culturel se chargera de l'affiche.
- f) Stationnement payant / Maison des aînés :** Mme Laverdière doit vérifier avec M. Marc Gendron, responsable des relations avec les milieux au CISSSAT, si le stationnement sera payant ou pas. S'il advient que le stationnement soit payant, une citoyenne se dit prête à poursuivre ses démarches pour contester cette décision.
- g) Présentation du dépliant / Comité stratégique en itinérance :** Mme Laverdière remet le dépliant d'information du Comité stratégique en itinérance. Une discussion sur les organismes locaux s'amorce.

6- Interventions du public

Aucune intervention.

7 - Date de la prochaine assemblée

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 26 septembre à 19 h à la salle des caucus de l'hôtel de ville de Val-d'Or.

8- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant écoulé, il est proposé par M. René Jacob, appuyé par Mme Madeleine Robillard, de lever la séance. La rencontre se termine à 21 h 15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2023-05-05

CHANTAL GAINARD
Secrétaire d'assemblée